

LE MENSUEL SEPTEMBRE 2014

NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU FORFAIT JOUR

Voir nos communications de mai 2014 et hebdo n° 04.

Le droit à la déconnexion : Une réalité grâce à la CFDT

Les fédérations patronales CINOV et SYNTEC et les Organisations Syndicales **CFDT** et CFE-CGC ont signé le 1er avril dernier l'avenant de révision de l'article 4 du chapitre 2 de l'accord du 22 juin 1999 relatif à la durée du travail qui était en négociation depuis 2013. **Cet avenant s'applique à gfi.**

La Direction annonce qu'**une négociation s'ouvrira en septembre**, dans un contexte plus général sur la qualité de vie au travail (forfait jour, RPS). La **CFDT** est évidemment favorable à cette négociation et sera force de propositions. Cependant, l'application du décret concernant le forfait jour doit se faire dans les 6 mois, et la **CFDT** craint que l'ajout de thèmes à la négociation retarde son aboutissement.

Pour les élu-e-s et militant-e-s **CFDT**, cet avenant est une **avancée sociale majeure** pour les salarié-e-s de la branche. Sa mise en œuvre amène des questions sur :

- les conditions de mise en place,
- la rémunération,
- le décompte des jours travaillés,
- le suivi de la charge de travail et de l'amplitude des journées de travail,
- l'équilibre vie privée et vie professionnelle,
- les entretiens individuels,
- la consultation des IRP (Instances Représentatives du Personnel)...



Aussi, vos Délégué-e-s du Personnel **CFDT** ont posé ces questions et réclamations dans le cadre de leur mandat. A ce jour, nous attendons les réponses écrites de la Direction.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé-e-s.

Comment être informé par les militant-e-s CFDT de Gfi ?

Pour être régulièrement informé-e, contactez votre représentant CFDT (coordonnées en dernière page).

Ou/et...



Compte rendu d'activité

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Revenir à l'intranet
- ▶ Se déconnecter
- ▶ En cas de problème

La communication des Organisations Syndicales ▶ Organisations syndicales,

C'est juste en dessous de l'aide ▶ Aide.

A notre avis, ça en fait même partie 🤖 !

Ou/et... Retrouvez l'historique complet de nos communications en ligne sur <http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

Nous sommes conscients que les salarié-e-s n'ont pas tous accès à l'Intranet gfi, encore moins à la messagerie gfi. Nous nous sommes battus pour conserver une communication sur support papier envoyée au domicile des salarié-e-s. C'est grâce à notre ténacité que les salarié-e-s estampillé-e-s « salariés productifs » par la Direction reçoivent une communication à leur domicile, deux fois par an, en mars et en octobre.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES UES GFI INFORMATIQUE

L'organisation des élections n'est pas encore fixée...

Bref historique :

1/ Une majorité d'Organisations Syndicales (OS), dont la CFDT, sont opposées à la proposition de regroupement des Comités d'Établissement (CE) de la Direction. La Direction demande l'**arbitrage de la DIRECCTE** (Inspection du travail) sur ce thème. La DIRECCTE tranche en faveur de la position des OS.

2/ Reprise des négociations : La Direction demande à nouveau des regroupements de CE. **3/** La Direction (c'est son droit) présente un **plan d'organisation des élections unilatéral** (de sa seule décision) dont les modalités sont celles du Code du Travail (minimum syndical).

4/ Les OS dénoncent cette façon de faire. La CFDT souligne que la Direction renie sa signature de 2011.

En 2011, la Direction avait signé, avec 5 des 6 Organisations Syndicales présentes, dont la **CFDT**, un PAP qui faisait consensus. Aujourd'hui la Direction veut faire passer en force des modalités de vote épurées de toutes les clauses négociées en 2011.

La **CFDT** interroge la Direction en vain :

Quels sont les motifs qui animent de la Direction ?

Pourquoi la Direction renie-t-elle sa signature de 2011 ?

Pour la **CFDT** c'est le texte de 2011 qui devait être la base de la négociation.



Derniers rebondissements :

1/ La Direction a déposé un **recours auprès du Ministre du Travail** (suite à l'avis de la DIRECCTE).

2/ La Direction a déposé une **requête auprès du Tribunal d'Instance** de Saint-Ouen pour que le juge organise les élections. L'audience est prévue le **mardi 16 septembre**. Vous trouverez une information actualisée dans nos communications hebdomadaires.

Appel à candidatures

Vous appréciez les actions de la **CFDT** ?

Vous voulez soutenir ses représentants ?

Vous voulez contribuer aux actions menées par la **CFDT** ?

Le moment est venu de rejoindre nos équipes !

Soutenez la **CFDT** en étant candidat-e sur les listes présentées par la **CFDT**.

Pour être élu-e ou pour soutenir nos actions, et pour que la **CFDT** soit fortement représentée, portez-vous candidat-e sur les listes **CFDT**. Contactez un de nos représentants (Coordonnées en dernière page).

La CFDT recherche des candidats motivés pour ces prochaines élections (CE, DP, DUP).

Un mandat d'élu est **passionnant** et très **formateur**. Vous apprendrez beaucoup sur le droit du travail bien sûr, mais aussi sur les rouages de l'entreprise, le travail en équipe. Vous serez en contact avec des salariés qui ne vivent pas du tout les mêmes situations que vous. C'est très **enrichissant** !

C'est aussi une façon de trouver sa place en agissant pour aider les autres.

Tous vos représentants **CFDT** (coordonnées en dernière page) sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur les différents mandats.

Mandat électif et/ou désignatif : Vous serez formés dès le début du mandat.

Pas de condition, pas de prérequis pour nous rejoindre, seule compte votre **motivation**.

Rejoignez-nous !



TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES

Analyse de la situation

Concernant l'utilisation de la Carte TR électronique, la **CFDT** a fait l'analyse des diverses situations des salariés.

Les situations sont de 5 ordres :

- Les salariés qui utilisent la carte et en sont enchantés. Ils ne reviendraient pour rien au monde aux tickets papier. (à priori peu nombreux)
- Les salariés qui utilisent la carte avec un bilan mitigé de son utilisation. Autant de contraintes que d'avantages. Le bilan est neutre. (à priori nombreux)
- Les salariés qui n'ont pas encore utilisé la carte parce qu'ils disposent encore de tickets papiers, ou bien parce qu'ils n'utilisent pas ce mode de paiement quotidiennement. (à priori nombreux)
- Les salariés qui ont tenté plusieurs fois d'utiliser la carte, et ont obtenu des refus, des bugs. Ces salariés s'inquiètent de voir leur solde augmenter sans pouvoir le maîtriser (en centaines d'Euros maintenant). (à priori pas nombreux)
- Les salariés dispensés de carte car leur client actuel dispose d'une cantine ou qui sont en grand déplacement. (à priori pas nombreux)



La CFDT demande des statistiques à EDENRED

La **CFDT** a demandé que EDENRED fournisse des statistiques permettant d'évaluer les populations de ces groupes. Consciente de la difficulté, la **CFDT** se contentera dans un premier temps de cette unique statistique :

Rapport de la somme restant sur les cartes / Total des sommes versées depuis le début. Avec une évolution dans le temps. Celle-ci devant être déclinée par tranches :

- Nombre de salariés pour qui il reste 10%,
- Nombre de salariés pour qui il reste 20%,
- Nombre de salariés pour qui il reste 30%,
-
- Nombre de salariés pour qui il reste 100%,

Indicateur qui devra être publié mensuellement pendant au moins un an.



A ce jour, nous disposons des **statistiques arrêtées au 26 juin**. Ce sont des moyennes qui ne répondent que partiellement à nos demandes :

- Solde moyen des cartes activées = 84€ (après 2 chargements de 115 euros en moyenne chacun),
- Dépense moyenne = 11,10 € (sachant que le plafond est à 19€),
- 60% des cartes activées ont dépensé au moins 80% de leurs crédits par une utilisation de 2 à 3 fois par semaine,
- 30% des cartes activées ont seulement dépensé 40% de leurs crédits,
- 8% des cartes activées disposent de + de 200€ de crédit.

Nous attendons des statistiques actualisées...

Les salariés ne sont pas commissionnés par EDENRED !...

Et pourtant, sur l'intranet de gfi, il est mis à disposition des salariés, un document à remplir permettant de faire affilier les restaurant d'entreprises auprès d'Edenred !

<http://intranet.gfi.fr/intranet/informer/rh/Toutes/restauration.php>

Les salariés n'ont pas envie de mêler les clients aux problèmes internes à GFI.

Les salariés n'ont pas envie de faire (gratuitement) le boulot des commerciaux d'EDENRED.

Les salariés n'ont pas envie de faire engager les clients sur des procédures (et des frais ?) ne concernant que les seuls prestataires gfi.

Et comme il leur reste encore un minimum de sociabilité, ils préfèrent déjeuner avec leurs collègues, plutôt que tous seuls sur un banc face à face avec un sandwich payé avec leur carte « magique ».

TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES (suite)

La CFDT interpelle EDENRED et la Direction (Réponses en bleu)

La **CFDT** est sollicitée par les salariés sur des questions relatives à l'utilisation de la Carte. Aussi, la **CFDT** demande à la Direction des réponses à ces questions récurrentes :

- Lors d'une demande d'échange des sommes en tickets papier, la version papier est-elle bien du millésime suivant ? **Les TR papiers envoyés à la demande des salariés en décembre 2014 seront millésimés 2015**
- La totalité de la somme disponible au 31 janvier sera-t-elle basculée sur le millésime suivant ? **La bascule d'un millésime à l'autre des soldes des comptes TR est automatique**
- Lorsque la carte contient une somme attribuée sur une année précédente, et une somme sur l'année en cours (cas en Décembre et janvier), chaque paiement se fait-il en priorité sur la somme du millésime en cours de clôture ? **Il ne sera plus fait de distinction entre les chargements au titre de l'année N et ceux de l'année N-1**
- Il a été répondu à des salariés que la procédure d'échange des sommes en tickets papier générerait des frais à la charge des salariés. **La CFDT revendique une procédure d'échange des sommes en tickets papier gratuite pour les salariés.** La CFDT rappelle que sur chaque ticket à 7,50 €, 3,50 € sont alimentés par le salarié lui-même. Ce serait un comble, voire une arnaque, que le salarié soit redevable de quoi que ce soit sur ce genre d'opération. La CFDT demande une information claire et précise sur les modalités d'échange des sommes en tickets papier. **L'échange de tout ou partie du solde ne se fait qu'à l'initiative du salarié et donc l'envoi des TR sera à sa charge. Les statistiques qui montrent une utilisation croissante de la carte démontrent que cette option n'est pas nécessaire à la bonne utilisation des soldes de TR. Une information complète sera faite sur le dispositif en septembre.**



La CFDT reste mobilisée aux côtés des nombreux salariés insatisfaits du passage aux TR électroniques.

- La CFDT, très attentive aux questions de sécurité, ne peut accepter que des informations puissent « filer » sans que cela n'émeuve personne(1). La CFDT constate que Gfi n'a pas effectué de contrôle préalable sur la sécurité de l'application avant de s'y abonner. Aussi, la CFDT demande des garanties concernant la sécurité de données. **Le niveau de sécurité des cartes TR est le même que celui d'une carte bancaire. Quant aux préoccupations de sécurité sur les applications mobiles, nous avons obtenu d'Edenred une évolution de l'application permettant de renforcer la sécurité lors de l'inscription au service mobile. Si d'autres failles de sécurité sont détectées, elles peuvent utilement être transmises à Edenred pour correction.**
- Dans les cas de Cartes perdues ou bloquées, les salariés ont rencontré beaucoup de difficultés à trouver un interlocuteur qui réponde efficacement à la problématique. La CFDT demande une information claire et précise sur les procédures à suivre. **L'unique procédure est de demander la réédition d'une carte auprès d'Edenred. L'autorisation de réédition de carte a été donnée globalement par Gfi à Edenred. Cette procédure sera rappelée sur le site intranet de Gfi.**
- Quelle est la procédure pour désactiver le paiement sans contact (ce type de paiement devant obtenir l'accord préalable du bénéficiaire, ce qui n'a pas été le cas) ? **Le paiement sans contact ne peut être désactivé.**
- Gfi a réalisé des économies en supprimant la gestion et l'envoi des tickets-restaurant papier. Quel est le montant de ces économies ? Comment gfi compte-t-elle utiliser ces économies ? Comment les salariés y seront-ils associés ? **Le passage du papier à la carte n'entraîne pas d'économies directes.**

(1) : Des salariés ont réussi à accéder au compte d'autres affiliés EDENRED, sans passer par l'application pour android. Ce n'est donc pas l'application qui est en cause, mais les bases de données EDENRED et l'applicatif web associé qui sont défectueux.

Pour la Direction : « Tout va bien ! »

La Direction veut nous convaincre que tout va très bien avec cette Carte TR électronique, se glorifiant de :

« 100% des transactions bien abouties ont été tentées ! »

A suivre ...

CONGÉS NON PRIS



Les Organisations Syndicales demandent à la Direction d'ouvrir des négociations sur la mise en place d'un **Compte Épargne Temps** (CET).

Pour la **CFDT** la priorité est que les salariés doivent pouvoir prendre leur congés, en deuxième instance quand des congés ne sont pas pris, la **CFDT** est favorable à la création d'un CET.

La Direction prend note...

TRAVAIL ATYP!QUE SUR L'INTRANET gfi

L'accord sur le travail atypique a été signé le 30 mars 2014. Dans l'Intranet, section « Votre parcours/rémunération », la note relative au travail de nuit, du dimanche et jours fériés et des astreintes à télécharger, date du 1^{er} décembre 2006, elle est donc obsolète.

➔ **Vos Délégué-e-s du Personnel CFDT réclament l'actualisation de l'intranet.**

Le téléchargement de l'accord travail atypique UES Gfi 30 03 2014 ne délivre pas le document, et provoque un message d'anomalie.

➔ **Vos Délégué-e-s du Personnel CFDT réclament la correction de l'anomalie, et le rétablissement de la fonction.**



Nous ne manquerons pas de vous tenir informé-e-s.

B!LAN DU COMPTE EPARGNE SOLIDARITE

Dons de jours de congé par les salariés

Rappel : Les salariés peuvent donner 1 ou 2 jours de CP ou RTT entre le 1er mars et 31 mai.

35 personnes ont donné 1 ou 2 j : 27 RTT, 30,5 CP, soit 57,5 j

Abondement de l'employeur 1j pour 4j, soit 14j de plus

71,5 j en totalité

Consommation

A ce jour, 1 personne a bénéficié d'un don de 20 j, elle a utilisé 13 j.

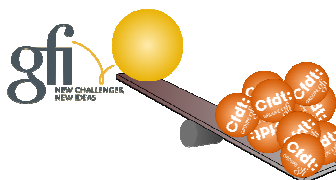
D'autres demandes sont en cours de traitement.

La règle de la Direction est « premier arrivé, premier servi » sans jugement de priorité de la part de la DRH.

En fin d'exercice, les j restants sont reportés sur l'année suivante.

Les j donnés ont une certaine valeur (selon salaire du donneur), les j utilisés en ont une autre (selon salaire du receveur). L'écart, s'il est positif (valeur donneur > valeur receveur), laissera une souplesse pour donner des j supplémentaires (nb j utilisés > nb j donnés).

La **CFDT** de par ses valeurs fondatrices, ne peut pas approuver un système inégalitaire, basé sur la charité. Voir notre article dans notre communication mensuelle de juin 2013 « Solidarité parentale, Charité, ou solidarité ? ».



LE MENSUEL SEPTEMBRE 2014



TRAVAIL DE NUIT

Quelques bons conseils de l'ACMS (Association Interprofessionnelle des Centres Médicaux et Sociaux de santé au travail de la région Ile-de-France).

C'est écrit un peu petit ?... Zoomez ++ ou bien téléchargez le document sur <http://www.acms.asso.fr/sites/default/files/u3/travail-de-nuit.pdf>

ACMS
Pour le Centre de Travail

LE TRAVAIL DE NUIT

"Tout travail effectué entre 21h et 6h du matin est considéré comme travail de nuit"
Article L213-1 du Code du travail

Une nuit de sommeil est habituellement composée de 4 à 5 cycles de 1h30 à 2h avec des périodes :

- de sommeil profond, indispensable à la récupération de la fatigue physique
- de sommeil paradoxal (ou sommeil des rêves) qui permet la récupération psychique

La qualité du sommeil dépend de l'enchaînement de ces cycles. Chaque fin de cycle de sommeil est marquée par une phase de rêves qui s'allonge progressivement pour être maximale au petit matin.

Sommeil profond
Sommeil paradoxal

Sommeil de nuit 22:00 - 6:00

cycle 1 cycle 2 cycle 3 cycle 4

Travailler de nuit perturbe le rythme de sommeil. Le sommeil de jour est raccourci et diminue la récupération psychique.

Sommeil de jour 9:00 - 14:00

cycle 1 cycle 2 cycle 3

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

ACMS
Pour le Centre de Travail

VRAI OU FAUX ?	Vrai	Faux
1. L'organisme est perturbé par le travail de nuit		
2. La nuit, une collation sucrée endort		
3. La nuit, une collation protéinée réveille		
4. Le risque d'endormissement est maximal vers 3h du matin		
5. Après une nuit de travail, il y a un risque de somnolence sur le trajet du retour au domicile		
6. Travailler de nuit pour avoir plus d'activité le jour est risqué		
7. L'endormissement est favorisé par l'obscurité		
8. La sieste est utile		
9. La sieste ne remplace pas une nuit de sommeil		
10. Le sommeil de jour est de moins bonne qualité que le sommeil de nuit		
11. Par rapport au sommeil de nuit, le sommeil de jour ne permet qu'une récupération psychique réduite		

Toutes les réponses sont vraies

Travail de nuit = Attention au sommeil Attention à l'alimentation

N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin du travail

cachet

association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Ile de France
Siège social : 55, rue Rouget de Lisle, 92118 Suresnes cedex
Tél. : 01 46 14 84 00 - Fax : 01 47 25 84 83
www.acms.asso.fr

AVANT ET PENDANT LA NUIT DE TRAVAIL **APRES LA NUIT DE TRAVAIL** **CONSEILS D'HYGIENE DE VIE**

- Prévoir une sieste avant la première nuit travaillée.
- Dîner à l'heure habituelle, voire un peu plus tard, avec un repas complet et équilibré.
- Risque de baisse de la vigilance**
- Pour éviter fringale et somnolence dans la nuit :
 - prévoir entre 2h et 4h du matin une collation riche en sucres lents et en protéines (à base de pain et de viande, volaille, poisson) ;
 - manger lentement et, si possible, avec les collègues.
- Bien choisir ses aliments : les protéines réveillent, les sucres endorment !
- Attention à la prise de poids**
- Eviter les grignotages et résister à la tentation des distributeurs de friandises.
- Boire de l'eau tout au long de la nuit, et s'interdire toute boisson alcoolisée.
- En fin de nuit :
 - éviter les excitants tels que le café, le thé et les sodas, riches en caféine et en vitamine C, dans les 5h avant le coucher.
 - prévoir un vêtement chaud car le corps se refroidit vers 3-4h du matin.

APRES LA NUIT DE TRAVAIL

- Pour le trajet de retour en voiture :
 - bien aérer et éviter de trop chauffer le véhicule. En cas de somnolence, s'arrêter et faire une sieste courte (moins de 30 minutes) ;
 - porter des lunettes teintées pour éviter l'éblouissement de la lumière du jour.
- Prendre un petit déjeuner léger (yaourt accompagné d'une boisson chaude de type chocolat ou infusion par exemple) pour que la digestion ne perturbe pas le sommeil.
- Pas de café ! Pas de tabac !**
- Pour favoriser l'endormissement :
 - faire l'obscurité au domicile (éteindre les lumières, fermer les volets) ;
 - respecter ses habitudes de coucher (douche, vêtement de nuit...) ;
 - dormir dans son lit et surtout pas sur le canapé ou devant la télévision !
 - éviter de se faire réveiller (prévenir l'entourage, couper la sonnerie du téléphone) ;
 - utiliser si nécessaire des bouchons d'oreilles.
- Au réveil, faire un repas équilibré.
- Ne pas hésiter à faire une petite sieste complémentaire pendant la journée. On est plus en forme si le réveil est spontané.
- Après la dernière nuit de travail, moins dormir le jour pour mieux s'endormir la soir.

EN GENERAL :

- Organiser sa vie familiale et sociale sans écarter son sommeil.
- La double journée est dangereuse**
- Manger équilibré aux heures traditionnelles.
- Eviter les médicaments pour dormir, l'alcool et les substances psycho-actives.

PENDANT LES JOURS DE REPOS :

- Diriger la nuit des que possible pour retrouver un rythme normal.
- Eviter de se coucher tard.
- Faire la "grasse matinée" et/ou des siestes.
- Conséserver une vie familiale et sociale active.
- Pratiquer une activité physique régulière.

Journeé type d'un travailleur de jour **Journeé type d'un travailleur de nuit**

Travail de jour Travail de jour Travail de nuit

LE MENSUEL SEPTEMBRE 2014

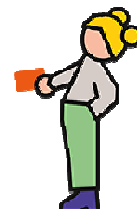
ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ
AUTONOMIE
RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdtest@hotmail.com
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
	GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	
GFI PROGICIELS	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr		
Hors UES	COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.